



Rando VTT et MARCHÉ de la
RANDORALLYE DE NAUVIALE
32 ème Edition
Les 11 et 12 Mai 2024



REGLEMENT DES EPREUVES

1 – Objet :

Le COMITE D'ANIMATION DE NAUVIALE, association loi 1901, adhérent à l'UFOLEP, organise le **samedi 11 et dimanche 12 Mai 2024**, la 32 ème Edition de la Randorallye :

« **Randonnées Gastronomiques VTT et Marche de la Randorallye de Nauviale** ».

6 randonnées VTT le samedi de 8, 14, 27, 43, 65 et 43 km (vtt elec), une marche pedestre et marche nordique gastronomiques le dimanche de 11 km.

Ces epreuves sont inscrite au calendrier des Epreuves UFOLEP pour l'année 2024.

Ces Epreuves sont ouvertes aux coureurs, femmes et hommes.

L'Epreuve 8km VTT et ouverte aux 6-13 ans aibsi qu'aux Handisports.

2 – Organisation:

Comité Animation Nauviale
30, Chemin des Erables
12330 NAUVIALE

Présidente: Lisa PONS
270, Avenue Pierre SOULAGE
12330 NAUVIALE

3 – Epreuves :

Départs et arrivées: **Salle des fêtes de Nauviale.**

Heure de départ du samedi échellonné de 9h00 à 14H30 (détail sur le site : www.nauviale.com)

Heure de départ du dimanche : 10H15 pour les marches.

Parcours sur routes, chemins communaux et propriétés privées.
Balisage visualisé par marquage au sol (peinture biodégradable), banderoles et flèches.

4 – Inscriptions :

Ouverture des inscriptions à partir du 1 avril 2024.

Fermeture : - Le 11 Mai 2024 (15 minutes avant le départ) pour les randonnées VTT.
- Le 12 Mai 2024 (15 minutes avant le départ) pour la marche.

Inscription et paiement en ligne sur le site : www.nauviale.com

Inscription par courrier (feuille libre ou dépliant)

Inscription sur place à la salle des fêtes le jour de l'Epreuve.

Toute inscription devra être soit, payé en ligne ou par courrier accompagnée d'un chèque (à l'ordre du Comité Animation Nauviale) pour être validée. Un certificat médical même s'il n'est pas obligatoire est préconisé, à défaut une décharge devra être signée lors de l'inscription
Pour les randonnées

Adresse : Comité Animation Nauviale
30, Chemin des Erables – 12330 NAUVIALE.

Pour les licenciés : La photocopie de la licence délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme ou par la Fédération Française de Triathlon ou par une des 3 fédérations affinitaires FSCF, FSGT, UFOLEP en cours de validité.

Pour les non-licenciés : Un certificat médical (original ou photocopie) de non contre indication à la pratique de Vtt ou marche en randonnée, datant de mois de 1 an à la date de l'épreuve (est préconisé).

5 – Tarifs : Détail sur le site : www.nauviale.com

6 – Ravitaillement,

Epreuves VTT : 10 ravitaillements dont 1 à l'arrivée.
Marche : 3 ravitaillements dont 1 à l'arrivée.

7 – Vestiaires :

Local vestiaire avec douches hommes et femmes.

8 – Informations :

Affichage des plans et profils des parcours à la salle des fêtes.

Distribution de café

Distribution d'un cadeau à chaque participants Rando Vtt et Marche.

Au milieu des parcours plusieurs postes de pointage seront établis.

9 – Sécurité :

Un service de secours de la Croix Rouge Française Délégation Départementale de l'Aveyron

Une liaison radio avec le service des urgences.

Permanence médicale d'un Médecin sur place.

A chaque traversée de route une équipe de 2 signaleurs dont certains équipés de téléphones type CB avec relais sur le Pic du Kaynard permettant de couvrir les parcours.

Le Comité Animation de Nauviale est assuré auprès de L'UFOLEP

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier ou d'annuler les épreuves en cas d'empêchement majeur ou d'aléas climatiques

10 – Droit à l'image :

Les concurrents de par leur participation aux différentes courses autorisent le Comité d'Animation de Nauviale ainsi que les ayants droits, tels que Média et partenaires, à exploiter images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître sauf si une demande écrite refusant l'autorisation nous est soumise.

11 - Renseignements :

Par téléphone : Jean-François Massol au 07 78 34 06 52, Lisa Pons au 06 23 56 09 31, Nadine Servieres au 07 82 45 70 84

Par mail : jean-francois.massol@orange.fr

Sur le site : www.nauviale.com

La participation à l'une des randonnées implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Fait à Nauviale, le 2 Mars 2024

Signature présidente